

648186

2018

B95L7

APRIL ENTREPRISE EST
Société par actions simplifiée au capital de 610.040 euros
Siège social : 200 avenue de Colmar 67100 Strasbourg

648 501 864 RCS Strasbourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 AVRIL 2019

[...]

QUATRIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Associé Unique, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 fait ressortir un bénéfice net comptable de 21.948,75 €, décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	21.948,75 €
Dotation de 5 % à la Réserve légale	1.097,44 €
Le solde au compte Report à nouveau :	20.851,31 €
Dont le solde sera ainsi porté à :	21.000,15 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes, au cours des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes
31.12.2017	145.601,48 €
31.12.2016	Néant
31.12.2015	Néant

[...]

DIXIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait certifié conforme ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

[...]

Extrait certifié conforme.



Le Président

APRIL DOMMAGES

Représentée par Monsieur Marc-André DUPONT

SAS APRIL ENTREPRISE EST
COMPTES SOCIAUX
CLOTURE DU 31/12/2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Uey', written over a horizontal line.

Sommaire

1.	COMPTE DE RESULTAT	4
2.	BILAN	5
3.	FAITS CARACTERISTIQUES	8
4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
5.	ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT	8
5.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8
5.2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9
5.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
5.4.	CREANCES & DETTES	9
5.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10
5.6.	PROVISIONS	10
5.6.1	PROVISION POUR RISQUES	10
5.6.2	ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	10
5.6.3	ENGAGEMENTS DE RETRAITE	10
5.7.	CHIFFRE D'AFFAIRES	10
5.8.	RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APORTEURS D'AFFAIRES	11
5.9.	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	11
5.10.	ECART DE CONVERSION	11
6.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT	11
6.1.	NOTES SUR LE BILAN	11
6.1.1.	FONDS COMMERCIAL	11
6.1.2.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	12
6.1.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13
6.1.4.	CREANCES	13
6.1.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13
6.1.6.	CAPITAUX PROPRES	14
6.1.7.	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	14
6.1.8.	DETTES	15
6.1.9.	COMPTES DE REGULARISATIONS	16
6.2.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	16
6.2.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES	16
6.2.2.	TRANSFERTS DE CHARGES	16
6.2.3.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	16
6.2.4.	IMPOT SUR LES SOCIETES	17
7.	AUTRES INFORMATIONS	17
7.1.	EVENEMENTS POST-CLOTURE	17
7.2.	EFFECTIF MOYEN	18
7.3.	CICE	18
7.4.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	18

7.5.	ENGAGEMENTS	18
7.6.	LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS.....	19
7.7.	TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP	19

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat au :

en milliers d'euros,	2018	2017
Chiffre d'affaires	4 856	4969
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	2	
Reprises sur amortissements et provisions	365	308
Transferts de charges	81	4
Autres produits	26	13
Total des produits d'exploitation	5 330	5 294
Achats de marchandises ou matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 266	2 167
Impôts, taxes et versements assimilés	274	261
Salaires et traitements	1 327	1 285
Charges sociales	655	626
Dotations aux amortissements sur immobilisations	203	195
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	429	347
Dotations aux provisions pour risques et charges	30	252
Autres charges	88	59
Total des charges d'exploitation	5 272	5 193
RESULTAT D'EXPLOITATION	58	100
Bénéfice ou perte sur opérations en commun		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28	22
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	28	22
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	0	0
Résultat financier	28	22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	85	122
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		111
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels		111
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		22
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles		22
Résultat exceptionnel		89
RESULTAT AVANT IMPOTS	85	211
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	63	57
RESULTAT NET	22	153

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan au 31/12/2018:

en milliers d'euros,

ACTIF	2018			2017
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3 734	3 374	360	450
Immobilisations corporelles	283	113	170	214
Immobilisations financières	17		17	17
Immobilisations en cours				
ACTIF IMMOBILISE	4 034	3 487	548	682
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 975	429	1 546	1 635
Autres créances	3 561		3 561	4 053
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6		6	10
ACTIF CIRCULANT	5 542	429	5 113	5 698
Comptes de régularisation	364		364	361
TOTAL ACTIF	9 941	3 916	6 025	6 741

PASSIF	2018	2017
Capital social	610	610
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale	28	20
Réserves réglementées		
Autres réserves	55	350
Report à nouveau		-295
Résultat de l'exercice	22	153
CAPITAUX PROPRES	715	838
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	530	518
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	333	221
Emprunts et dettes financières diverses		13
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 876	3 620
Dettes fiscales et sociales	566	552
Autres dettes	229	180
DETTE	4 004	4 585
Comptes de régularisation	776	799
TOTAL PASSIF	6 025	6 741

ANNEXE

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement **N°2016-07** relatif au Plan Comptable Général, par arrêté ministériel du **4 novembre 2016**. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total net est de 6 024 962 euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de 21 949 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 22/02/2019.

La société fait partie du groupe APRIL SA, No de SIREN 377 994 553, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en kilo euros.

3. FAITS CARACTERISTIQUES

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice 2018.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis en euros selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du **04/11/2016** en application des articles L.123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- o continuité de l'exploitation,
- o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- o indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

Les malis techniques, provenant de la différence entre l'actif net reçu par la société absorbante et la valeur comptable de cette participation, sont constatés à l'occasion des opérations de fusions et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux et les modalités d'affectation des malis techniques de fusion sont effectuées conformément à la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 et au Règlement n°2015-06 du PCG.

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entreprise. C'est en principe la valeur la plus élevée entre la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors

d'une transaction conclue à des conditions normales de marché net de coûts de sortie, c'est-à-dire des coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat. La valeur d'usage correspond à la valeur d'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie, c'est-à-dire de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus de l'actif.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la moyenne de deux méthodes de valorisation : - la méthode des multiples appliquée sur la marge brute et le résultat opérationnel courant conformément aux pratiques de place sur ce secteur d'activité et, - la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme. Cette méthode consiste à prendre en compte les flux financiers issus des prévisions d'activité des trois ou cinq prochaines années, auxquels on ajoute une valeur terminale extrapolée à partir d'un flux normatif (taux de croissance à l'infini défini à 2 %, identique pour tous les secteurs et identique à 2017). Le taux d'actualisation est déterminé en référence aux comparables de marché (référence au taux sans risque, à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations, au coefficient beta traduisant le risque sectoriel) auquel est ajoutée une prime de risque spécifique déterminée en fonction de l'implantation géographique et de l'activité de chaque filiale. Au 31 décembre 2018, le taux d'actualisation varie donc de 8,7 % à 13,2 % en fonction des paramètres définis ci-dessus.
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence

5.4. CREANCES & DETTES

La société comptabilise ses créances et ses dettes lors de l'émission annuelle des cotisations. Les assurés ont la possibilité de payer leur cotisation par fractionnement suivant des périodicités définies dans les conditions générales de vente. Par ailleurs, le reversement des cotisations aux assureurs et des commissions aux apporteurs est effectué à des fréquences définies dans les protocoles de délégation de gestion et de courtage.

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a été saisi d'une question relative au traitement comptable des appels de cotisations émis par les organismes d'assurance. Dans son avis n° 2004-G du 16 décembre 2004, le Comité d'Urgence a considéré que les primes et cotisations appelées ne devaient être comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie, et non à la date d'envoi des appels de cotisation, lorsque celle-ci est antérieure.

Bien que la société n'entre pas formellement dans le périmètre des organismes visés par l'avis du Comité d'Urgence, elle a considéré qu'il était approprié d'appliquer les dispositions de cet avis.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.6. PROVISIONS

5.6.1 PROVISION POUR RISQUES

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.6.2 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En avril 2016, le conseil d'administration du Groupe April a pris la décision de mettre en place un plan d'Attribution d'Actions Gratuites. Un second Plan a été mis en place par le conseil d'administration en date du 7 mars 2018. La date d'attribution définitive de l'action pour la société et le salarié est le 1er avril 2019. Pour la société APRIL ENTREPRISE EST, la provision constituée dans les comptes clos au 31/12/2018 s'élève à 14 526 €.

5.6.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Il n'y a plus d'engagements externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

5.7. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est constitué de commissions et de frais qui rémunèrent :

- l'apport d'affaires (commission d'acquisition),
- la fonction administrative (commissions et frais de gestion) et,
- la qualité technique du portefeuille (commission de développement).

S'agissant de ces dernières commissions, elles ne peuvent être précisément déterminées à la clôture de l'exercice avant que les comptes ne soient arrêtés.

C'est pourquoi, en regard du principe de prudence, aucun produit n'est constaté à la fin de l'exercice concerné. Il sera constaté au cours de l'exercice suivant lorsque le produit s'avérera définitif dans son principe et dans son montant.

Quant aux commissions d'acquisition et de gestion, elles sont évaluées à partir des primes émises jusqu'au 31/12/2018, pour la part se rapportant à l'exercice 2018.

À la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises sur la période.
- Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.
- Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.
- A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.
- Les produits de frais de gestion sont comptabilisés en une fois ou étalés sur la durée de vie des contrats selon la nature des actes qu'ils rémunèrent.

5.8. RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES

Les rétrocessions des commissions rémunérant l'apport d'affaires par des tiers sont comptabilisées en autres achats et charges externes et suivent les mêmes principes de séparation des exercices que ceux retenus pour le chiffre d'affaires.

5.9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

NEANT

5.10. ECART DE CONVERSION

À la date de clôture des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change.

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. NOTES SUR LE BILAN

6.1.1. FONDS COMMERCIAL

Le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan, correspond à l'acquisition que la société SAS APRIL Entreprise EST a effectué avant 2007, en 2009, 2010, 2012 et 2017 d'une clientèle dans son domaine d'activité, ainsi que des fonds reçus en apport lors des différentes fusion et TUP. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'un amortissement de 74 K€ en 2018, soit une valeur nette de 252 K€ à fin 2018. La durée d'amortissement est comprise entre 5 et 10 ans.

Le taux de chute du portefeuille non encore déprécié au 01/01/2018 est conforme à celui utilisé pour calculer les amortissements. Il n'y a donc pas lieu de procéder à des dépréciations complémentaires.

6.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

en milliers d'euros,	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Fonds de commerce	3 200			3 200
Droit au bail				
Portefeuilles				
Logiciels	478	57		534
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	3 677	57		3 734
Fonds de commerce - Amort & Prov	2 875	74		2 948
Droit au bail - Amort & Prov				
Portefeuilles - Amort & Prov				
Logiciels - Amort & Prov	352	73		426
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – AMORT& PROV	3 227	147		3 374
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	450	-90	0	360

en milliers d'euros,	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Terrains				
Constructions	121			121
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales / agencements	1			1
Matériel de transport				
Matériel informatique / bureau, mobilier	148	13		161
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	270	13		283
Terrains – Prov				
Constructions – Amort & Prov	5	15		20
Installations techniques, mat., outillage – Amort & Prov				
Installations générales / agencements – Amort & Prov	2			2
Matériel de transport – Amort & Prov				
Matériel informatique / bureau, mobilier – Amort & Prov	50	41		91
Autres immobilisations corporelles – Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AMORT& PROV	56	56		113
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	214	-44	0	170

6.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros,	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Prêts. Autres immobilisations financières	17			17
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	17			17
Titres de participation - Amort & Prov				
Autres immobilisations financières - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES – AMORT& PROV				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	17	0	0	17

6.1.4. CREANCES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant	A un an	A plus
en milliers d'euros,	brut	au plus	d'un an
Créances clients	1 975	1 567	408
Personnel et comptes rattachés	3		3
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	6	6	
Groupe et associés	3 553		3 553
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	364	364	
TOTAL GENERAL	5 901	2 345	3 556

Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	2018
en milliers d'euros,	
Participation bénéficiaire à recevoir	
Commissions à recevoir	62
Remboursement formation	
Autres produits	6
TOTAL	67

6.1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31/12/2018, il n'y a pas de valeurs mobilières de placement

6.1.6. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 610 040 euros, décomposé en 15 251 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	
en milliers d'euros,	
2018	
Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	15 251
Augmentation/diminution de capital	
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	15 251

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
en milliers d'euros,	
2018	
Capitaux propres à l'ouverture	838
Augmentation/Diminution de capital de l'exercice	
Distribution de dividende	146
Autres variations	
Résultat de l'exercice	22
Capitaux propres à la clôture	714

6.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES en milliers d'euros,	01/01/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/18
			Utilisée	Non utilisées	
Provisions pour litiges	383	10		11	382
Pensions et obligations similaires	129	5			134
Autres provisions pour risques et charges	7	15		7	15
TOTAL GENERAL	518	30		18	530

Engagement de retraite

La société externalise auprès d'une compagnie les engagements liés à la fin de carrière des salariés.

Le montant de l'engagement, au 31/12/2018, s'élève à 133 692 euros. La part de ces engagements, couverte par les versements déjà effectués auprès de la compagnie d'assurance et les intérêts financiers, s'élève à 0 euros. Compte tenu du fait qu'une provision avait été constituée lors de la dernière clôture pour 128 666 euros, une dotation de 5 026 euros a été comptabilisée au 31/12/2018.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation : 1.85 %
- Taux d'actualisation : 2.1 %
- Taux de croissance des salaires : 2.3 %
- Age de départ à la retraite : entre 62 et 67 ans
- Table de taux de mortalité : TF-00-02 et TH-00-02
- Taux de rotation du personnel : 18.4 %

6.1.8. DETTES

Etat des dettes

ETAT DES DETTES en milliers d'euros,	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires				
Autres emprunts et dettes financières divers				
Concours bancaires	333	333		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 876	2 876		
Personnel et comptes rattachés	258	258		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	258	258		
Etat et autres collectivités publiques	49	49		
Groupe et associés				
Autres dettes	229	229		
Produits constatés d'avance	776	776		
TOTAL GENERAL	4 780	4 780		

Etat des charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER en milliers d'euros,	2018
Commissions apporteurs	172
Achats et charges externes	59
Charges fiscales	33
Charges sociales	411
Charges bancaires	

Autres charges

TOTAL	676
--------------	------------

6.1.9. COMPTES DE REGULARISATIONS

Les produits constatés d'avance correspondent aux commissions perçues en 2018 au titre de 2019

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
	2018
en milliers d'euros,	
Commissions apporteurs	309
Achats et charges externes	55
Autres	
TOTAL	364

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
en milliers d'euros,	
Chiffre d'affaires	773
Autres	3
TOTAL	776

6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Hors France	Total
en milliers d'euros,			
Domage	3 771		3 771
Santé/Prévoyance	1 065		1 065
Autres	20		20
TOTAL GENERAL	4 856		4 856

6.2.2. TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent pour 60 K€ à un remboursement de CVAE sur les 3 derniers exercices, aux AGA pour 14 K€ et à un remboursement d'assurance suite à un sinistre pour 6 K€.

6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il n'y a pas de résultat exceptionnel sur 2018.

6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES

Répartition de l'impôt sur les sociétés

REPARTITION DE L'IMPOT en milliers d'euros,	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	85	63	22
Exceptionnel			
TOTAL GENERAL	85	63	22

Taux d'imposition

L'entité APRIL Entreprise Est est soumise au taux d'impôt sur les sociétés de droit commun : 28 % jusqu'à 500 000 € et 33,1/3 au-delà.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

DETTES FUTURES D'IMPOT en milliers d'euros,	2018
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Autres éléments	
Accroissements de la dette future d'impôt	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles (1)	469
Autres éléments	
Allègement de la dette future d'impôt	469
TOTAL	469
Déficits reportables	
Crédits & réductions d'impôts reportables non utilisés (2)	

(1) Notamment IDR et Organic

(2) Notamment réduction d'impôt pour dépense de mécénat

Intégration fiscale

L'entité est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante APRIL SA, No de SIREN 377 994 553 domiciliée au 114, Boulevard Vivier Merle 69003 LYON Cedex 3.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

- La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

7.2. EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS	2018	2017
effectif moyen		
Cadres	14	14
Non cadres	18	19
Apprentis	2	
TOTAL	34	33

7.3. CICE

Le montant du CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013.

Au 31/12/2018 ce montant s'élève à 34 570 €. Ce montant est remboursé par la société mère intégrante APRIL au moment de la liquidation de l'impôt si la société n'a pas pu imputer le CICE sur l'IS de l'exercice.

Du fait du remboursement par la société intégrante, le CICE sera utilisé en vue d'améliorer le BFR.

Le montant du CICE du GIE APRIL Technologies est récupéré par APRIL Entreprise Est au prorata de la détention du capital social, soit 2 579 € au 31/12/2018.

7.4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

7.5. ENGAGEMENTS

Engagements donnés & reçus

Néant

Crédit-bail

Néant

Engagements hors bilan

Néant

7.6. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS

Néant

7.7. TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP

Néant

APRIL ENTREPRISE EST

Société par Actions Simplifiée

200 avenue de Colmar
67100 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

APRIL ENTREPRISE EST

Société par Actions Simplifiée

200 avenue de Colmar
67100 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société APRIL ENTREPRISE EST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APRIL ENTREPRISE EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 3 avril 2019

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a series of loops and a long vertical stroke extending downwards.

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan au 31/12/2018:

en milliers d'euros,	2018			2017
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	3 734	3 374	360	450
Immobilisations corporelles	283	113	170	214
Immobilisations financières	17		17	17
Immobilisations en cours				
ACTIF IMMOBILISE	4 034	3 487	548	682
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 975	429	1 546	1 635
Autres créances	3 561		3 561	4 053
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6		6	10
ACTIF CIRCULANT	5 542	429	5 113	5 698
Comptes de régularisation	364		364	361
TOTAL ACTIF	9 941	3 916	6 025	6 741

PASSIF	2018	2017
Capital social	610	610
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale	28	20
Réserves réglementées		
Autres réserves	55	350
Report à nouveau		-295
Résultat de l'exercice	22	153
CAPITAUX PROPRES	715	838
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	530	518
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	333	221
Emprunts et dettes financières diverses		13
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 876	3 620
Dettes fiscales et sociales	566	552
Autres dettes	229	180
DETTES	4 004	4 585
Comptes de régularisation	776	799
TOTAL PASSIF	6 025	6 741

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat au :

en milliers d'euros,	2018	2017
Chiffre d'affaires	4 856	4 969
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	2	
Reprises sur amortissements et provisions	365	308
Transferts de charges	81	4
Autres produits	26	13
Total des produits d'exploitation	5 330	5 294
Achats de marchandises ou matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 266	2 167
Impôts, taxes et versements assimilés	274	261
Salaires et traitements	1 327	1 285
Charges sociales	655	626
Dotations aux amortissements sur immobilisations	203	195
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	429	347
Dotations aux provisions pour risques et charges	30	252
Autres charges	88	59
Total des charges d'exploitation	5 272	5 193
RESULTAT D'EXPLOITATION	58	100
Bénéfice ou perte sur opérations en commun		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28	22
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	28	22
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	0	0
Résultat financier	28	22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	85	122
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		111
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels		111
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		22
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles		22
Résultat exceptionnel		89
RESULTAT AVANT IMPOTS	85	211
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	63	57
RESULTAT NET	22	153

ANNEXE

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement N°2016-07 relatif au Plan Comptable Général, par arrêté ministériel du 4 novembre 2016. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total net est de 6 024 962 euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de 21 949 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 22/02/2019.

La société fait partie du groupe APRIL SA, No de SIREN 377 994 553, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en kilo euros.

3. FAITS CARACTERISTIQUES

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice 2018.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis en euros selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du **04/11/2016** en application des articles L.123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

Les malis techniques, provenant de la différence entre l'actif net reçu par la société absorbante et la valeur comptable de cette participation, sont constatés à l'occasion des opérations de fusions et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux et les modalités d'affectation des malis techniques de fusion sont effectuées conformément à la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 et au Règlement n°2015-06 du PCG.

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entreprise. C'est en principe la valeur la plus élevée entre la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors

d'une transaction conclue à des conditions normales de marché net de coûts de sortie, c'est-à-dire des coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat. La valeur d'usage correspond à la valeur d'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie, c'est-à-dire de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus de l'actif.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- o Installations techniques : 5 à 10 ans
- o Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- o Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- o Matériel de transport : 4 à 5 ans
- o Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- o Matériel informatique : 3 à 5 ans
- o Mobilier : 5 à 10 ans

5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la moyenne de deux méthodes de valorisation : - la méthode des multiples appliquée sur la marge brute et le résultat opérationnel courant conformément aux pratiques de place sur ce secteur d'activité et, - la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme. Cette méthode consiste à prendre en compte les flux financiers issus des prévisions d'activité des trois ou cinq prochaines années, auxquels on ajoute une valeur terminale extrapolée à partir d'un flux normatif (taux de croissance à l'infini défini à 2 %, identique pour tous les secteurs et identique à 2017). Le taux d'actualisation est déterminé en référence aux comparables de marché (référence au taux sans risque, à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations, au coefficient beta traduisant le risque sectoriel) auquel est ajoutée une prime de risque spécifique déterminée en fonction de l'implantation géographique et de l'activité de chaque filiale. Au 31 décembre 2018, le taux d'actualisation varie donc de 8,7 % à 13,2 % en fonction des paramètres définis ci-dessus.
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence

5.4. CREANCES & DETTES

La société comptabilise ses créances et ses dettes lors de l'émission annuelle des cotisations. Les assurés ont la possibilité de payer leur cotisation par fractionnement suivant des périodicités définies dans les conditions générales de vente. Par ailleurs, le reversement des cotisations aux assureurs et des commissions aux apporteurs est effectué à des fréquences définies dans les protocoles de délégation de gestion et de courtage.

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a été saisi d'une question relative au traitement comptable des appels de cotisations émis par les organismes d'assurance. Dans son avis n° 2004-G du 16 décembre 2004, le Comité d'Urgence a considéré que les primes et cotisations appelées ne devaient être comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie, et non à la date d'envoi des appels de cotisation, lorsque celle-ci est antérieure.

Bien que la société n'entre pas formellement dans le périmètre des organismes visés par l'avis du Comité d'Urgence, elle a considéré qu'il était approprié d'appliquer les dispositions de cet avis.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.6. PROVISIONS

5.6.1 PROVISION POUR RISQUES

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.6.2 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En avril 2016, le conseil d'administration du Groupe April a pris la décision de mettre en place un plan d'Attribution d'Actions Gratuites. Un second Plan a été mis en place par le conseil d'administration en date du 7 mars 2018. La date d'attribution définitive de l'action pour la société et le salarié est le 1er avril 2019. Pour la société APRIL ENTREPRISE EST, la provision constituée dans les comptes clos au 31/12/2018 s'élève à 14 526 €.

5.6.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Il n'y a plus d'engagements externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

5.7. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est constitué de commissions et de frais qui rémunèrent :

- l'apport d'affaires (commission d'acquisition),
- la fonction administrative (commissions et frais de gestion) et,
- la qualité technique du portefeuille (commission de développement).

S'agissant de ces dernières commissions, elles ne peuvent être précisément déterminées à la clôture de l'exercice avant que les comptes ne soient arrêtés.

C'est pourquoi, en regard du principe de prudence, aucun produit n'est constaté à la fin de l'exercice concerné. Il sera constaté au cours de l'exercice suivant lorsque le produit s'avérera définitif dans son principe et dans son montant.

Quant aux commissions d'acquisition et de gestion, elles sont évaluées à partir des primes émises jusqu'au 31/12/2018, pour la part se rapportant à l'exercice 2018.

À la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises sur la période.
- Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.
- Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.
- A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.
- Les produits de frais de gestion sont comptabilisés en une fois ou étalés sur la durée de vie des contrats selon la nature des actes qu'ils rémunèrent.

5.8. RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES

Les rétrocessions des commissions rémunérant l'apport d'affaires par des tiers sont comptabilisées en autres achats et charges externes et suivent les mêmes principes de séparation des exercices que ceux retenus pour le chiffre d'affaires.

5.9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

NEANT

5.10. ECART DE CONVERSION

À la date de clôture des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change.

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. NOTES SUR LE BILAN

6.1.1. FONDS COMMERCIAL

Le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan, correspond à l'acquisition que la société SAS APRIL Entreprise EST a effectué avant 2007, en 2009, 2010, 2012 et 2017 d'une clientèle dans son domaine d'activité, ainsi que des fonds reçus en apport lors des différentes fusion et TUP. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'un amortissement de 74 K€ en 2018, soit une valeur nette de 252 K€ à fin 2018. La durée d'amortissement est comprise entre 5 et 10 ans.

Le taux de chute du portefeuille non encore déprécié au 01/01/2018 est conforme à celui utilisé pour calculer les amortissements. Il n'y a donc pas lieu de procéder à des dépréciations complémentaires.

6.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

en milliers d'euros,	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Fonds de commerce	3 200			3 200
Droit au bail				
Portefeuilles				
Logiciels	478	57		534
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	3 677	57		3 734
Fonds de commerce - Amort & Prov	2 875	74		2 948
Droit au bail - Amort & Prov				
Portefeuilles - Amort & Prov				
Logiciels - Amort & Prov	352	73		426
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – AMORT& PROV	3 227	147		3 374
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	450	-90	0	360

en milliers d'euros,	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Terrains				
Constructions	121			121
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales / agencements	1			1
Matériel de transport				
Matériel informatique / bureau, mobilier	148	13		161
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	270	13		283
Terrains – Prov				
Constructions – Amort & Prov	5	15		20
Installations techniques, mat., outillage – Amort & Prov				
Installations générales / agencements – Amort & Prov	2			2
Matériel de transport – Amort & Prov				
Matériel informatique / bureau, mobilier – Amort &	50	41		91
Autres immobilisations corporelles – Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AMORT& PROV	56	56		113
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	214	-44	0	170

6.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros,	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Prêts. Autres immobilisations financières	17			17
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	17			17
Titres de participation - Amort & Prov				
Autres immobilisations financières - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - AMORT & PROV				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	17	0	0	17

6.1.4. CREANCES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant	A un an	A plus
en milliers d'euros,	brut	au plus	d'un an
Créances clients	1 975	1 567	408
Personnel et comptes rattachés	3		3
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	6	6	
Groupe et associés	3 553		3 553
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	364	364	
TOTAL GENERAL	5 901	2 345	3 556

Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	2018
en milliers d'euros,	
Participation bénéficiaire à recevoir	
Commissions à recevoir	62
Remboursement formation	
Autres produits	6
TOTAL	67

6.1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31/12/2018, il n'y a pas de valeurs mobilières de placement

6.1.6. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 610 040 euros, décomposé en 15 251 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	
	2018
en milliers d'euros,	
Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	15 251
Augmentation/diminution de capital	
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	15 251

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
	2018
en milliers d'euros,	
Capitaux propres à l'ouverture	838
Augmentation/Diminution de capital de l'exercice	
Distribution de dividende	146
Autres variations	
Résultat de l'exercice	22
Capitaux propres à la clôture	714

6.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES en milliers d'euros,	01/01/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/18
			Utilisée	Non utilisées	
Provisions pour litiges	383	10		11	382
Pensions et obligations similaires	129	5			134
Autres provisions pour risques et charges	7	15		7	15
TOTAL GENERAL	518	30		18	530

Engagement de retraite

La société externalise auprès d'une compagnie les engagements liés à la fin de carrière des salariés.

Le montant de l'engagement, au 31/12/2018, s'élève à 133 692 euros. La part de ces engagements, couverte par les versements déjà effectués auprès de la compagnie d'assurance et les intérêts financiers, s'élève à 0 euros. Compte tenu du fait qu'une provision avait été constituée lors de la dernière clôture pour 128 666 euros, une dotation de 5 026 euros a été comptabilisée au 31/12/2018.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées selon les hypothèses suivantes :

- o Taux d'inflation : 1.85 %
- o Taux d'actualisation : 2.1 %
- o Taux de croissance des salaires : 2.3 %
- o Age de départ à la retraite : entre 62 et 67 ans
- o Table de taux de mortalité : TF-00-02 et TH-00-02
- o Taux de rotation du personnel : 18.4 %

6.1.8. DETTES

Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant	A moins	De un à	A plus de
en milliers d'euros,	brut	d'un an	cinq ans	cinq ans
Emprunts bancaires				
Autres emprunts et dettes financières divers				
Concours bancaires	333	333		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 876	2 876		
Personnel et comptes rattachés	258	258		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	258	258		
Etat et autres collectivités publiques	49	49		
Groupe et associés				
Autres dettes	229	229		
Produits constatés d'avance	776	776		
TOTAL GENERAL	4 780	4 780		

Etat des charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER	2018
en milliers d'euros,	
Commissions apporteurs	172
Achats et charges externes	59
Charges fiscales	33
Charges sociales	411
Charges bancaires	

Autres charges

TOTAL	676
--------------	------------

6.1.9. COMPTES DE REGULARISATIONS

Les produits constatés d'avance correspondent aux commissions perçues en 2018 au titre de 2019

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
en milliers d'euros,	2018
Commissions apporteurs	309
Achats et charges externes	55
Autres	
TOTAL	364

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
en milliers d'euros,	
Chiffre d'affaires	773
Autres	3
TOTAL	776

6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Hors France	Total
en milliers d'euros,			
Dommage	3 771		3 771
Santé/Prévoyance	1 065		1 065
Autres	20		20
TOTAL GENERAL	4 856		4 856

6.2.2. TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent pour 60 K€ à un remboursement de CVAE sur les 3 derniers exercices, aux AGA pour 14 K€ et à un remboursement d'assurance suite à un sinistre pour 6 K€.

6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il n'y a pas de résultat exceptionnel sur 2018.

6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES

Répartition de l'impôt sur les sociétés

REPARTITION DE L'IMPOT en milliers d'euros,	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	85	63	22
Exceptionnel			
TOTAL GENERAL	85	63	22

Taux d'imposition

L'entité APRIL Entreprise Est est soumise au taux d'impôt sur les sociétés de droit commun : 28 % jusqu'à 500 000 € et 33,1/3 au-delà.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

DETTE FUTURES D'IMPOT en milliers d'euros,	2018
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Autres éléments	
Accroissements de la dette future d'impôt	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles (1)	469
Autres éléments	
Allègement de la dette future d'impôt	469
TOTAL	469
Déficits reportables	
Crédits & réductions d'impôts reportables non utilisés (2)	

(1) Notamment IDR et Organic

(2) Notamment réduction d'impôt pour dépense de mécénat

Intégration fiscale

L'entité est membre de l'intégration fiscale constituée par la société Intégrante APRIL SA, No de SIREN 377 994 553 domiciliée au 114, Boulevard Vivier Merle 69003 LYON Cedex 3.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

7.2. EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS	2018	2017
effectif moyen		
Cadres	14	14
Non cadres	18	19
Apprentis	2	
TOTAL	34	33

7.3. CICE

Le montant du CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013.

Au 31/12/2018 ce montant s'élève à 34 570 €. Ce montant est remboursé par la société mère intégrante APRIL au moment de la liquidation de l'impôt si la société n'a pas pu imputer le CICE sur l'IS de l'exercice.

Du fait du remboursement par la société intégrante, le CICE sera utilisé en vue d'améliorer le BFR.

Le montant du CICE du GIE APRIL Technologies est récupéré par APRIL Entreprise Est au prorata de la détention du capital social, soit 2 579 € au 31/12/2018.

7.4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

7.5. ENGAGEMENTS

Engagements donnés & reçus

Néant

Crédit-bail

Néant

Engagements hors bilan

Néant

7.6. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS

Néant

7.7. TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP

Néant